## REPUBLIQUE FRANCAISE



Département des Alpes-de-Haute-Provence

Arrondissement de **Forcalquier** 

Canton de Valensole

Commune de **Gréoux-les-Bains** 

Nombre de conseillers

En exercice: 23 Présents: 18

Votants: 23

Date de convocation 15 septembre 2023 Liberté, égalité, fraternité

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre à neuf heures, Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Paul AUDAN, Maire.

## Présents:

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Anita DELAUNAY, Monique HOURS, Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Nathalie PONCE-GASSIER, Mirjam REINHARD, Joëlle TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Jean-Philippe BARTOLOTTA, Vincent BLACHERE ESTEVES, Michel BRIFFAUD, Laurent HOTTIER, Raymond MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu SOLDA.

## Absents donnant pouvoir :

Monsieur Swen BUHLER à Monsieur Paul AUDAN, Madame Olivia BURLES à Monsieur Vincent BLACHERE ESTEVES, Monsieur Jérôme DUPUY à Madame Michèle COTTRET, Monsieur Thierry LATIL à Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Monsieur Pierre LUCAS à Monsieur Laurent HOTTIER.

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA

OBJET: Subvention 2023 - Association des commerçants « Union Grysélienne »

Rapporteur : Monsieur Alain ROUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57;

**Vu** la délibération n°2023-039 du 30 mars relative au vote du budget primitif 2023 de la commune et les crédits budgétaires votés à l'article 65748 « subventions aux associations » :

**Vu** la délibération n°2023-041 du 30 mars 2023 relative à l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2023 ;

**Considérant** le courrier de l'association des commerçants « Union Grysélienne » reçu en mairie qui sollicite une subvention de fonctionnement, afin de mettre en place des projets sur le territoire de la commune et dynamiser le tissus économique local ;

Le rapporteur propose à l'assemblée d'allouer une subvention de fonctionnement de 2 000 € pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération à l'unanimité :

**APPROUVE** le versement d'une subvention fonctionnement de 2 000 € pour l'année 2023 à l'association des commerçants « Union Grysélienne » ;

**PRECISE** que la dépense correspondante est inscrite au budget primitif 2023 de la commune à l'article 65748.

Accusé de réception en préfecture 004-210400941-20230921-DEL-2023-059-DE Date de télétransmission : 21/09/2023 Date de réception préfecture : 21/09/2023 Délibéré à Gréoux-les-Bains, Le 21 septembre 2023

Signé, Le 21 septembre 2023

Publié sur le site internet de la mairie :

Le 2 1 SEP. 2023

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Paul AUDAN

Jean-Philippe BARTOLOTTA